



INTÉGRER LA SANTÉ ET LES USAGES DANS LES PROJETS URBAINS COMMUNAUX

Guide méthodologique

MARS 2017



SOMMAIRE

04 PRÉAMBULE

- À qui s'adresse cet outil ?
- Pourquoi ce guide ?
- Que décrit-il ?
- Comment le lire ?

Une approche intégrée pour un urbanisme plus favorable à la santé

- 05 Des zones calmes à l'urbanisme favorable à la santé**
- 09 Des espaces de ressourcement pour une ville vivante**

L'approche méthodologique

- 13 À quelle occasion demander une étude sur la qualité des espaces ordinaires ?**
- 14 L'analyse de l'organisation spatiale pour la vie quotidienne**
- 16 Les enjeux de l'analyse spatiale**
- 17 L'approche participative : Concertation en atelier sur les pratiques, les usages et les besoins**
- 20 La hiérarchisation, la validation et l'intégration : Nourrir le projet urbain**

D'autres outils complémentaire

- 21 Les approches intégrées et participatives**
- 21 Les sociotopes**
- 22 Les études sociologiques**
- 22 La concertation dans la durée**
- 22 Les marches sensibles**

PRÉAMBULE

À qui s'adresse cet outil ?

Cette boîte à outils s'adresse aux communes, aux urbanistes et aux personnes en charge de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public. Il interroge :

- les compétences d'urbanisme, de construction, d'aménagement et de gestion des espaces publics qu'ils soient minéraux, verts ou bleus ;
- les compétences qui ont trait à la santé et à la cohésion sociale.

Ce guide ouvre une réflexion transversale (pouvant être menée à partir d'études déjà réalisées) sur l'environnement, le paysage, les déplacements, la démographie... qui influent sur la qualité des espaces publics et leur capacité à offrir du bien-être.

C'est aussi une aide à l'élaboration d'un éventuel cahier des charges pour tendre vers un urbanisme plus favorable à la santé, à adapter à chaque commune.

Pourquoi ce guide ?

Le cadre de vie urbain, parce qu'il permet de faire, conditionne pour une part importante le bien-être des citoyens. Ce guide propose aux communes qui voudront s'en saisir, une méthode d'intégration d'une dimension « ressourcement » dans les projets urbains, en intégrant les attentes des usagers. L'objectif est que chacun, quels que soient son âge, son état physique et son mode de vie, puisse s'épanouir et décompresser au quotidien dans l'espace public. S'intéresser à la personne, c'est améliorer le vivre ensemble, car lorsque les individus se sentent bien, ils peuvent aller vers les autres. De plus, les aménagements proposés encouragent la pluriactivité sur un même lieu et donc favorise les rencontres fortuites. Ils renforcent la ville vivante, puisque les activités extérieures et les déplacements principalement actifs qu'ils génèrent, animent les quartiers et les centralités.

Que décrit-t-il ?

La méthode d'approche intégrée et qualitative exposée ci-après, émane de la capitalisation d'expériences réalisées dans Rennes Métropole. **Elle a pour ambition de permettre aux décideurs de mieux appréhender les espaces de vie ordinaire à l'échelle d'une commune ou d'un quartier, d'un point de vue sensible à partir des usages.** L'objectif est de profiter de l'opportunité des projets urbains ou d'aménagements pour ressourcer des espaces de ressourcement propices à la rencontre et la détente.

Comment le lire ?

Pour les décideurs, une synthèse*, en tiré à part, explique la philosophie de la démarche. Elle est disponible sur le site de l'Audiar : www.audiar.org

Pour ceux qui veulent approfondir le sujet, ce guide est scindé en trois parties.

La première rappelle le contexte historique et les points déterminants des espaces de ressourcement.

La deuxième partie est méthodologique. Elle explique les moyens pour parvenir à concevoir ces espaces favorables à la santé. Concrètement la démarche se décline en deux temps selon les besoins et les moyens impartis : une analyse spatiale et une approche participative avec l'expertise d'usage. La dernière étape de hiérarchisation et de choix se fait entre décideurs.

La dernière partie du document renvoie vers d'autres outils complémentaires.



* Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains : Synthèse, Audiar, décembre 2016
sur <http://www.audiar.org/etude/integrer-la-sante-et-les-usages-dans-les-projets-urbains-communaux>.

UNE APPROCHE INTÉGRÉE POUR UN URBANISME PLUS FAVORABLE À LA SANTÉ

Ce guide explique les éléments déterminants nécessaires à la conception des espaces de ressourcement. Il est le résultat de la capitalisation de nombreuses démarches de co-élaboration de projets urbains (ADDOU¹, AEU2², sociotope³... développées en dernière partie) et d'expérimentations menées dans le cadre de l'étude zones calmes de Rennes Métropole pour intégrer la santé et les usages dans la construction de la cité.

À l'échelle d'un quartier ou d'une commune, les objectifs visés sont de :

- *réduire les inégalités de santé en permettant à chacun de se ressourcer à proximité de chez lui ;*
- *améliorer la façon de concevoir, pour créer des espaces publics vivants et conviviaux et donc ancrés et originaux. En effet, s'il est possible d'aborder partiellement de manière spatiale la conception d'espaces agréables, l'apport des usagers permet d'enrichir le projet en partant des besoins réels.*

Cette première partie est un rappel contextuel. Elle revient succinctement sur la genèse de la démarche qui prend racine dans l'étude zones calmes du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Rennes Métropole pour s'épanouir dans l'urbanisme favorable à la santé. Elle développe ensuite les critères nécessaires à prendre en compte pour réussir de véritables espaces de ressourcement. La méthode de réflexion pour les introduire ou les valoriser dans les projets urbains sera traitée en deuxième partie.

1 Approche développement durable des opérations d'urbanisme créée par l'Audiar et l'Alec : <http://www.audiar.org/etude/addou-une-demarche-pour-co-elaborer-des-quartiers-favorables-au-bien-etre>

2 Approche environnementale de l'urbanisme créée par l'ADEME <http://www.ademe.fr/expertises/urbanisme-amenagement/passer-a-l'action/approche-environnementale-lurbanisme-2>

3 Approche sociologique créée à Stockholm permettant de connaître comment les espaces ouverts (publics ou privés) sont perçus et pratiqués par les usagers.

Le cadre de vie urbain conditionne pour une part importante le bien-être des citoyens. Les espaces ouverts (publics ou privés mais ouverts à tous) doivent permettre la décompression de chacun au quotidien. Or l'usage de l'espace public ne se décrète pas. L'attractivité des places et espaces verts dépendent de différents critères qui doivent être pensés, en amont du projet, en termes de praticabilité (localisation, lisibilité, accessibilité, ouverture...), de confort, de multiplicité d'usages et de publics.

Dans le contexte de foncier rare et cher, il faut, plus que jamais, optimiser chaque m² pour qu'il profite au plus grand nombre tout en essayant de répondre aux besoins de chacun. Il faut donc sortir de la spécialisation de l'espace pour, au contraire, offrir la possibilité qu'une pluralité d'activités s'y développe, concomitamment ou à des moments différents, pour des familles, des femmes seules, des adolescents ou des personnes âgées, de niveaux sociaux ou de modes de vie différents.

C'est pourquoi la complémentarité et la répartition des espaces de ressourcement sont à rechercher. Ils doivent être localisés dans des endroits stratégiques pour favoriser l'urbanité, la cohésion sociale et l'exercice physique mais aussi la flânerie...

Des zones calmes à l'urbanisme favorable à la santé

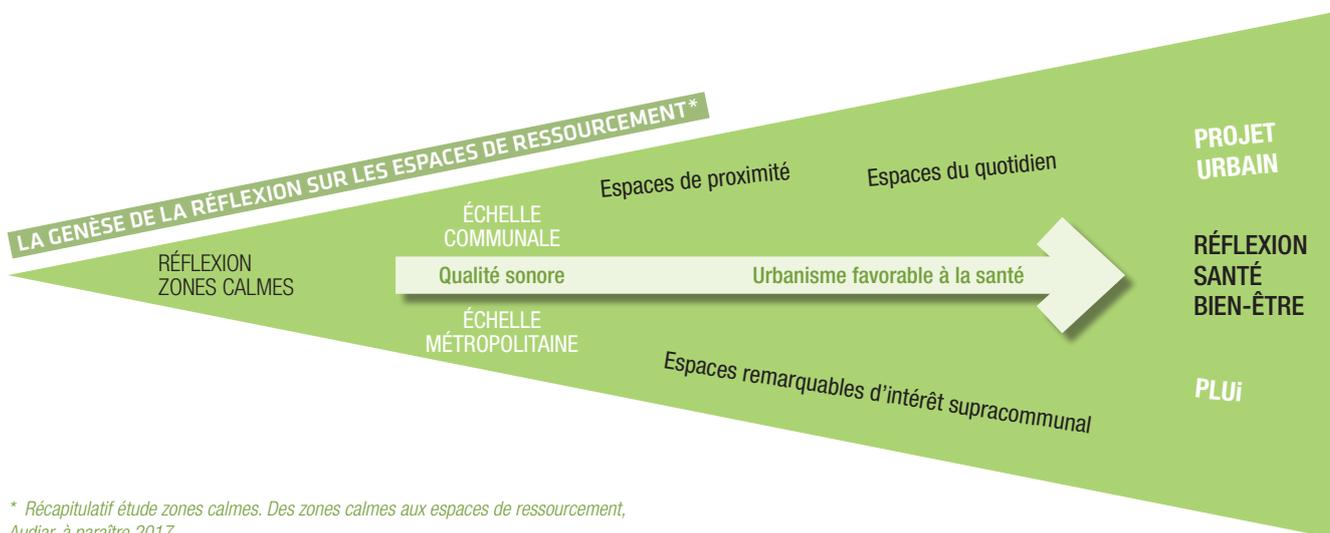
L'étude « zones calmes » de Rennes Métropole a débuté en 2011. Elle s'est d'abord intéressée à l'échelle infracommunale avant de s'ouvrir à l'échelle métropolitaine profitant opportunément de la réflexion qualitative autour du PLUI⁴. Le bref historique qui suit permet de comprendre la logique ayant abouti à une démarche plus globale sur les espaces de ressourcement.

La qualité sonore facteur de santé publique

Le bruit est la première source de nuisance pour les français dans leur vie quotidienne et leur environnement de proximité⁵ : 86 % sont gênés à leur domicile dont 48 % le jour, 24 % la nuit et 28 % les deux. Si le bruit de voisinage constitue 38 % des sources de dérangement, les cafés et restaurants en représentent 10 % . Seuls les bruits de

4 Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration qui fixera les orientations d'urbanisme dans Rennes Métropole.

5 Sondage IFOP 09 /2015 pour le MEDDE et le Conseil national du bruit.



* Récapitulatif étude zones calmes. Des zones calmes aux espaces de ressourcement, Audiar, à paraître 2017.

trafic seront traités dans ce guide. Cependant les bruits nocturnes et plus encore les bruits dans les logements sont importants à prendre en compte, même s'ils restent plus difficiles à appréhender.

Le bruit et la gêne qu'il entraîne peuvent affecter la santé mentale des personnes les plus exposées en déclenchant chez elles des stress répétitifs, une dégradation de la qualité du sommeil, une baisse des performances, de l'hypertension... Les effets physiologiques les mieux identifiés sont les lésions auditives, les pathologies cardiovasculaires et la perturbation du sommeil. Les effets psychologiques sont beaucoup moins aisément mesurables de façon objective car la perception du bruit est subjective et sa tolérance varie d'un individu à l'autre. Ses effets se traduisent par l'apparition de pathologies psychiatriques ou psychosomatiques (anxiété, dépression).

Selon la modélisation traduite dans la carte du bruit de 2010, Rennes Métropole a un environnement sonore relativement favorable comparativement à la plupart des grandes agglomérations. Cependant, 1 % des métropolitains est exposé à des seuils supérieurs aux valeurs limites (1,5 % des Rennais) et 5 % au-delà de 65 décibels (A). Les routes à fort trafic de l'agglomération constituent les plus fortes nuisances pour les riverains.

La directive bruit et sa transposition en droit français

La directive 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement vise à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement, grâce à la mise en œuvre de plans d'action au niveau local. Elle permet également d'informer les populations sur les risques qu'elles encourent. La directive cible les grandes sources de bruit ambiant à savoir les routes, voies ferrées, aéroports, industries des unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

Elle renvoie aux autorités compétentes le soin de délimiter des zones calmes mais attire l'attention sur ces besoins dans les espaces bâtis, à proximité des écoles, des hôpitaux ainsi que d'autres zones éventuellement sensibles au bruit notamment les parcs et espaces de loisirs. La directive est plus stricte en campagne où a priori elle estime que les zones calmes ne doivent pas être exposées au bruit de la circulation, au bruit industriel ni au bruit résultant d'activités de détente.

Les objectifs du Plan Bruit de Rennes Métropole

- Prévenir les impacts sur l'environnement sonore du territoire.
- Qualifier et préserver les zones de calme.
- Améliorer l'environnement sonore dans les secteurs à enjeux par la résorption des points noirs du bruit.
- Développer la connaissance et les outils de l'environnement sonore.
- Favoriser une culture partagée de l'environnement sonore.
- Veiller à la performance acoustique du matériel roulant des services métropolitains et municipaux à la population.

La traduction nationale de la directive est inscrite dans l'article L.572-6 du code de l'environnement. Il stipule que « les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE⁶) tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes.

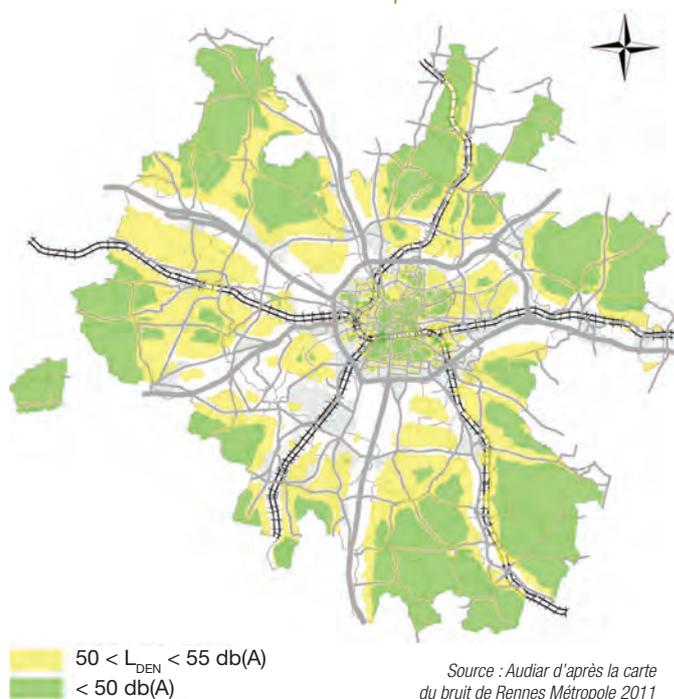
Les zones calmes sont des espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues. ».

Les zones calmes selon Rennes Métropole

Les critères de localisation d'une éventuelle zone de calme dans l'agglomération se fondent sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

La démarche quantitative la plus évidente consiste à prendre « en creux » la carte du bruit de Rennes Métropole pour mettre en avant les critères de niveaux sonores confortables.

Secteurs les moins sonores de la métropole



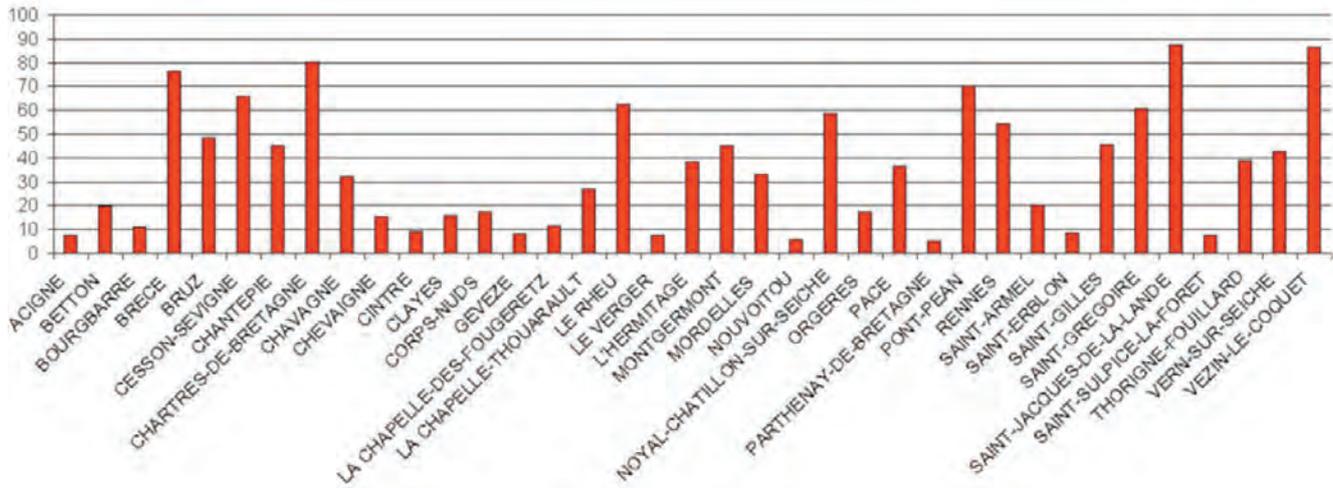
Les secteurs les moins exposés au bruit (c'est-à-dire à moins de 55 dB(A) par 24 heures) sont principalement localisés en campagne loin des infrastructures linéaires majeures.

De fait, les communes rurales sont généralement recherchées pour leur tranquillité. Mais certaines, situées à proximité des voies principales peuvent être autant impactées par le bruit de fond de la circulation que les villes.

Or, à exposition au bruit équivalente, le ressenti peut être différent d'un endroit à l'autre du fait de la qualité des lieux. La perception (ce que l'on voit, ce que l'on ressent, ...) est modifiée par l'ensemble des caractéristiques de l'environnement.

6 <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/transports-urbanisme-environnement/l-environnement/le-plan-bruit/>

Pourcentage de territoire communal exposé à plus de 55dB(A) toutes sources confondues par 24h



Source : Audiar d'après la carte du bruit de Rennes Métropole 2011

Une première enquête⁷ sur les lieux de ressourcement, et des expérimentations très poussées sur les ambiances sonores et les usages dans la commune de Bruz, ont permis de confirmer les principaux critères influençant le ressenti sonore. À savoir, comme le concluait le référentiel national pour la définition et la création de zones calmes⁸ : la qualification des espaces de quiétude dépend de l'environnement physique et en particulier de la présence de nature, de la morphologie urbaine et de sa fonctionnalité, comme de l'accessibilité et de la lisibilité, ainsi que des usages et des pratiques qui agissent sur la qualité et la richesse sonore.

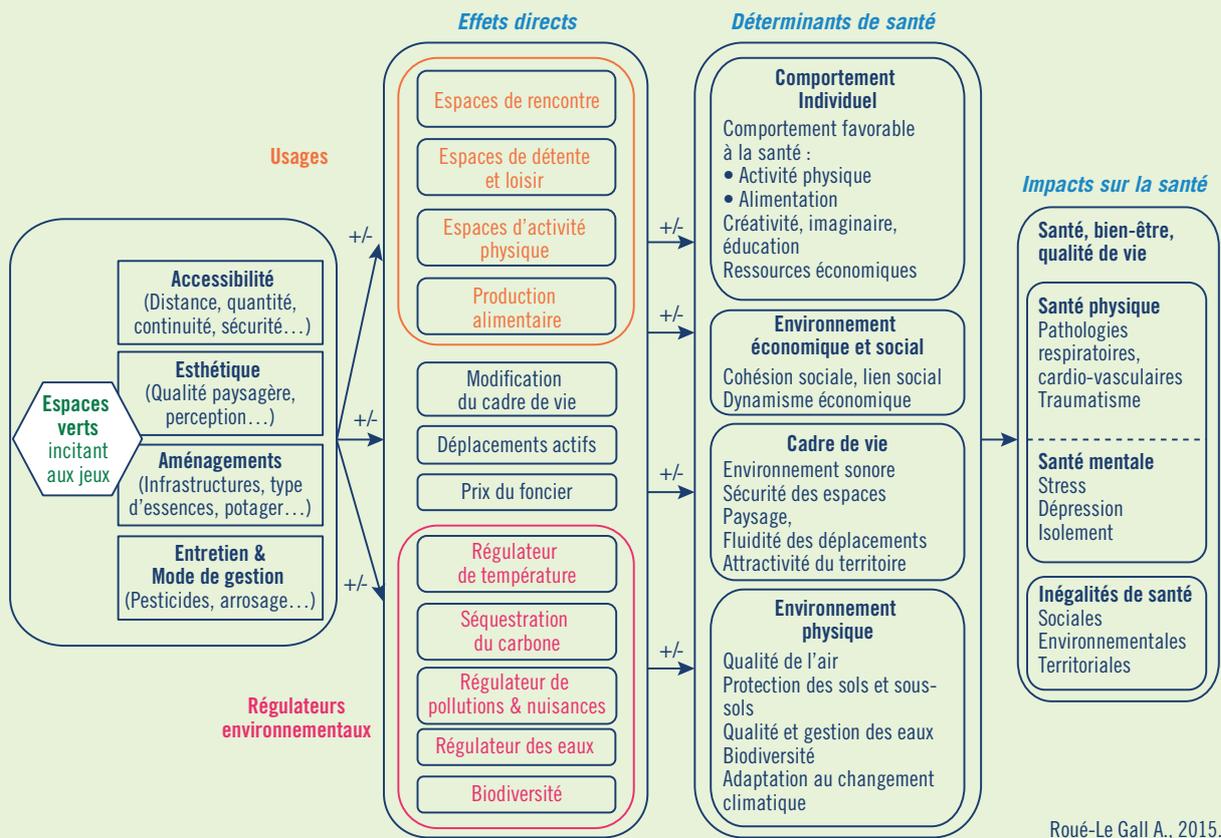
Les travaux sur les zones calmes dans la métropole, ont été portés par un objectif de santé publique et donc orientés sur les besoins quotidiens des habitants et usagers. Il est apparu primordial de stimuler une politique de projet sur les espaces de proximité. C'est pourquoi la définition des zones calmes, portée par le comité de pilotage, rassemblant des élus de communes et de Rennes Métropole, a d'abord été pensée à l'échelle du projet urbain ou du quartier.



7 Définition des zones calmes dans l'agglomération rennaise, Audiar 2011.
8 www.developpement-durable.gouv.fr/document132144

9 Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils » - septembre 2014.

LIENS DE CAUSALITÉ ENTRE ESPACES VERTS ET SANTÉ



Roué-Le Gall A., 2015.

Cette figure a été adaptée à partir d'un modèle de causalité entre espaces verts et santé, élaboré pour aider à visualiser les multiples liens existants entre ces deux composantes¹. Le modèle permet d'explicitier comment, en agissant sur quelques variables ciblées, on peut agir sur de nombreux déterminants de santé tant environnementaux, sociaux, qu'économiques. Il a été construit à partir d'un travail de synthèse des connaissances et en s'inspirant de l'outil suisse de catégorisation des résultats (OCR). Cette approche a permis de définir et de structurer les multiples relations existantes. Ce modèle s'organise autour de quatre variables : accessibilité, esthétique, aménagements et mode de gestion, qui vont conditionner la nature, la force et le sens des liens entre espaces verts et santé. Chacune de ces variables est définie par un ensemble de caractéristiques (distance, quantité, qualité paysagère, infrastructures, essences végétales, etc.) qui vont aussi bien influencer l'usage et la fréquentation d'utilisation de ces espaces par les individus, que la capacité de ces espaces à constituer des régulateurs environnementaux (services écosystémiques). Elles constituent en ce sens de véritables leviers de promotion de la santé. C'est précisément en agissant sur ces caractéristiques que le décideur va plus ou moins indirectement influencer l'état de santé et la qualité de vie des populations.

1. Roué-Le Gall A. 5^e Congrès national de la Société française de santé et environnement, « Paysage, urbanisme et santé », 25-27/11/2014 à l'EHESP, Rennes. En ligne : <http://www.sfse.org/article/presentations-congres-2014>

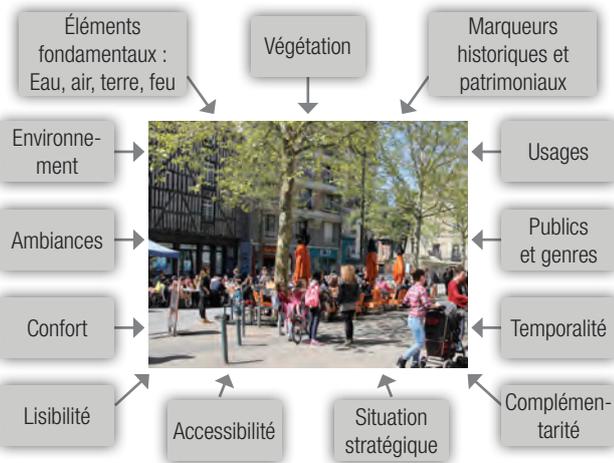
Des espaces de ressourcement pour une ville vivante

Pour concevoir une ville vivante, il faut répondre aux besoins des usagers. Le préalable est de connaître précisément les différents publics concernés et déterminer les enjeux spatiaux. L'aménagement d'espaces de ressourcement réussis, tient à plusieurs facteurs clés développés ci-dessous. Toutefois, la liste des ingrédients peut être insuffisante pour aboutir à un bon résultat. La meilleure recette, celle qui produira un espace plébiscité, procède généralement d'un processus de co-élaboration grâce à la consultation de la maîtrise d'usage. Les usagers et leurs représentants apportent, en effet, un éclairage inégalé sur les pratiques du quotidien, les fonctionnements et les dysfonctionnements ainsi que leurs besoins. Ces constats permettent d'intégrer une dimension sensible et de la justesse dans la conception urbaine.

LES ESPACES DE RESSOURCEMENT

Les espaces de ressourcement sont des espaces ouverts (publics ou privés) de qualité reconnus par la plupart des habitants et usagers comme propices à leur ressourcement. On y croise des publics variés pouvant y exercer de multiples activités ou simplement s'y poser dans un cadre confortable, serein et revigorant.

POINTS CLÉS DES ESPACES DE RESSOURCEMENT POUR UNE VILLE PLUS VIVANTE



L'élaboration des espaces de ressourcement nécessite une approche intégrée et donc un processus d'intelligence collective.

L'élaboration des espaces de ressourcement nécessite une approche intégrée et donc un processus d'intelligence collective développé en deuxième partie de ce guide.

Eau

L'eau est l'élément de ressourcement par excellence. Sa présence sous toutes ses formes (canal, cours d'eau, étang, fontaine, lavoir, et autres jeux d'eau...), est un point d'attractivité et d'apaisement majeur pour les usagers.



L'accessibilité et les interactions avec l'eau confèrent aux aménagements une qualité supérieure : les rives naturelles et les patouilles sont recherchées, la baignade étant l'usage d'excellence.

L'eau anime la cité lorsque sa gestion se fait à ciel ouvert. Elle est aussi un élément qui participe au confort urbain en tempérant le microclimat.

Interaction avec les éléments fondamentaux

La présence de l'eau, de la terre, de l'air et du feu, est indispensable au plein épanouissement des individus. Ces éléments constituent une attractivité supplémentaire au site.

Ils contribuent à l'éveil des sens pour peu que l'on puisse interagir avec eux. S'ils ne peuvent pas toujours être intégrés physiquement dans un aménagement, leur évocation symbolique est un plus.



Outre l'eau évoquée plus haut, le feu peut être une aire de barbecue, un four à pain ou à défaut du mobilier urbain en métal, en terre cuite, une œuvre d'art issue du feu (sculpture, mosaïque, verre...)... Les parterres (pelouses, prairies, massifs fleuris...), les jardins et les composteurs comme les constructions en terre ou en pierre évoquent le sol. Les espaces en pleine terre sont les plus appréciés. L'air est perçu par les odeurs qu'il véhicule et par le mouvement : le vent fait frémir les feuillages, et agiter les drapeaux, les mobiles, les girouettes, les éoliennes et des pièges sonores ou propager des sons (roseaux, mobiles sonores, instruments collectifs...). Les arbres et les plantes grimpantes font la liaison entre la terre, l'eau et l'air, et les subliment.



Végétal

C'est la partie la plus visible de la nature en ville. Le végétal est plébiscité, recherché pour son esthétisme, sa fraîcheur, les arbres pour leur volume, leur ombre portée, comme supports à différentes activités (hamac, escalade, cabane, récolte des fruits...), pour le marquage des saisons...

Les jardins partagés, de plus en plus prisés, sont davantage des lieux de socialisation et de réveil des sens que des lieux de production (jardins familiaux).

Les bois et le bocage incitent à la balade, à la cueillette, au pique-nique..., les bosquets à cache-cache ou à des activités discrètes. Tandis que les plaines de jeux offrent assez d'espace aux jeux de ballon et autres grands jeux, tout comme au farniente allongé sur l'herbe.

Marqueurs historiques et patrimoniaux

Pour être vivant, un lieu a besoin de s'inscrire dans une histoire. Conserver des éléments anciens dans les nouveaux projets d'aménagement, révèle une continuité, une singularité en même temps que cela offre des repères physiques. L'intégration d'arbres, de haies bocagères, de jardins dans la trame verte et bleue en ville, ou de bâtiments historiques ou patrimoniaux, de puits ou de lavoirs, des rails du tram ou des pavés dans le tissu urbain, participent à cet ancrage et cette ouverture.



Usages

Les usages ne se décrètent pas, ils procèdent d'une alchimie subtile entre des besoins et une opportunité de lieux pour les assouvir. Si un lieu n'est pas fréquenté, c'est qu'il n'est pas adapté. En revanche, une bonne fréquentation peut tenir davantage d'une situation stratégique que de réponses aux besoins des usagers. C'est pourquoi, les



espaces ouverts doivent être mûrement réfléchis dans leur localisation et le panel d'offres qu'ils proposent, pour satisfaire aux multiples aspirations en fonction des capacités du site, des publics à accueillir, et de leurs possibles évolutions dans le temps... Leurs ambiances doivent être en adéquation avec leurs destinations.

Les grands espaces dégagés, généralement proposés pour permettre une polyvalence, restent souvent inusités car les potentiels usagers s'y sentent en milieu « stérile » et donc peu créatif pour proposer une activité.

Plus l'offre est variée et adaptée, plus le risque de délaissement s'éloigne. Dans l'indice de qualité urbaine¹⁰, élaboré au cours de l'étude zones calmes, cinq familles d'usage sont distinguées : détente, sport, jeux pour enfant, activités culturelles, consommation. Les fonctions recherchées sont en particulier pour les enfants¹¹ : le défoulement, le développer du corps, l'affinage de la motricité, l'apprentissage du danger, l'approvisionnement des peurs, l'expérimentation, la construction, le développement de l'imaginaire, le tissage de liens sociaux (envers ceux de leur âge, mais aussi les plus petits et les plus âgés, des personnes qu'ils ne connaissent pas, qui ont d'autres habitudes...).

Publics et genres

Les espaces publics doivent s'adapter à leurs publics afin de les attirer en leurs seins. La connaissance fine des bénéficiaires est donc souhaitable pour mieux répondre à leurs attentes. Les besoins sont en effet très différents selon l'âge, le sexe, le lieu d'habitation, les modes de vie... Les usages seront hétérogènes selon la variété

¹⁰ Un indice de qualité urbaine pour mieux intégrer les besoins de ressourcement dans les projets urbains, Audiar, communication au Congrès Paysage, urbanisme et santé du 27 novembre 2014.

¹¹ Aire de jeux : lieux d'épanouissement ? Audiar, communication au Congrès Paysage, urbanisme et santé du 27 novembre 2014.

des cultures, les moyens disponibles, la typologie des ménages (présence de populations familiales ou âgées, d'adolescents, de jeunes adultes, de gens isolés...).

Une attention particulière doit cibler les personnes seules et les femmes. En effet, elles profitent le moins de l'espace commun, qui n'est souvent pas conçu à leur intention - En France, plus de 75 % des investissements d'équipements de loisirs et détente bénéficient aux hommes¹² -. Pour de nombreuses femmes mais aussi pour maintes personnes seules, le confort et les possibilités de rencontre fortuite sont des éléments déclencheurs pour investir l'extérieur. Les plus de 80 ans, ont généralement besoins de s'asseoir à intervalle régulier pour garder leur autonomie de déplacement. La présence de toilettes est également importante pour les anciens mais aussi pour les enfants, les femmes enceintes ou les fêtards.

Complémentarité

Les besoins étant divers et variés, tous ne peuvent être assouvis au même endroit et certains peuvent être incompatibles entre eux (ex : activité bruyante à côté de hamacs). Le savoir-faire est de rendre l'offre accessible au plus grand nombre, en mutualisant ce qui peut l'être et en jouant la complémentarité entre l'ensemble des espaces ouverts du territoire mais aussi dans le temps.

Temporalité

La conception des espaces publics doit être envisagée pour leurs possibles usages sur 24h, sur une semaine, le weekend, selon les saisons..., comme pour leur renouvellement tous les 10 ans environ pour suivre l'évolution des publics. La réversibilité des aménagements doit donc être une composante de leur conception.

Les usagers changent selon les moments de la journée (pendant les heures de travail, le midi, après les sorties d'école... ex : le boulodrome peut laisser la place au rassemblement d'ados en soirée), selon les temps disponibles pour une activité (15 min, 2h...) ... À moins de les fermer, les parcs vivent aussi la nuit pour d'autres publics.

Situation stratégique

Les espaces publics les plus visités sont généralement ceux offrant les usages les plus variés (comme le parc du Berry à Rennes) ou les grands parcs naturels. Ils sont à eux seuls des polarités. Mais d'autres fonctionnent très bien grâce à leur localisation stratégique à proximité ou entre les polarités d'équipements et de services, là où les gens se déplacent quotidiennement. Les places et espaces de jeux à côté des écoles ou des commerces générant du flux en sont un bon exemple.

Il faut également veiller à ce que l'offre de proximité profite préférentiellement à ceux qui en ont le plus besoin (quartier dense, alentours des maisons de retraite, public familial, quartier pauvre...).

Les oasis de calme peuvent quant à elles être positionnées en retrait des lieux d'animation et de déplacements massifs. Mais leur attractivité intrinsèque et donc leur spécificité, doit alors être très forte à l'exemple du jardin marocain à La Chapelle-des-Fougeretz.

¹² Yves Raibaud – Université de Bordeaux 3 – Conférence du Bureau des temps de Rennes Métropole.

Accessibilité

À l'échelle d'une commune les déplacements quotidiens doivent pouvoir se faire en mode actif : à pied, en vélo, trottinette, poussette, fauteuil roulant... particulièrement vers les équipements extérieurs. Pour donner envie, il convient de faciliter les déplacements piétons-vélos par rapport à ceux des voitures, et le rendre lisible et confortable.

Chaque changement de direction ou chaque montée ou descente de trottoir, découragent et font perdre de potentiels usagers¹³. La sécurisation, le long des routes et des traversées, est primordiale. Elle doit viser l'autonomie de l'enfant et des personnes à mobilité réduite, et donner un sentiment de sécurité pour les femmes.

Lisibilité

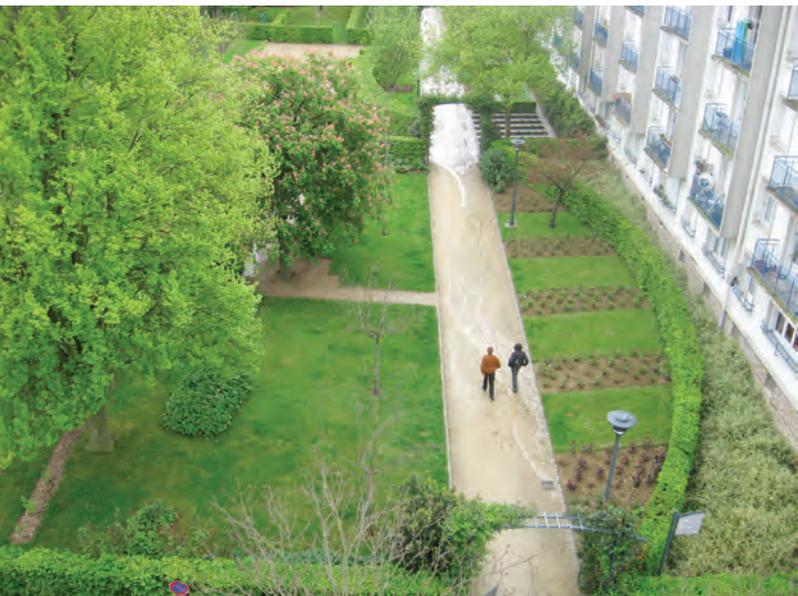
Communément, les gens ne connaissent que les environs de leur logement ou de leur quartier et les centralités de leur commune. En sortir leur demande un effort d'autant plus important lorsqu'ils ne disposent pas de repères évidents.

Des sites intéressants mais néanmoins méconnus (ex. : à l'intérieur de lotissements refermés sur eux-mêmes) restent ainsi inusités.

La forme urbaine par sa morphologie, le positionnement de l'espace public mais aussi par les signaux d'appel et l'accessibilité participe à l'attractivité des places et des espaces verts.



¹³ Réussir la ville dense en l'ouvrant sur la nature : Pour une approche sociale de la trame verte et bleue. Actes de la journée du 8 septembre 2009 à Ploemeur, coorganisée par l'Audelar et l'Audiar.



Ville de Rennes

Ambiances

Les ambiances paysagères, olfactives et sonores influent sur le sentiment de sécurité car les sens toujours en éveil mettent les organes en alerte afin d'anticiper une réponse appropriée en toute circonstance. Leur prise en compte est donc incontournable. Les projets urbains se préoccupent généralement de la première au détriment des deux autres.

La qualité sonore dépend de la nature et de la richesse des sons. La circulation routière est généralement considérée comme un bruit dont il faut se préserver pour se ressourcer. En revanche, les sons de la nature sont plébiscités et ceux relevant de l'animation urbaine comme les jeux d'enfant, les bouledromes, les terrasses de café et de restaurant, les marchés, les rues piétonnes..., sont recherchés. Les espaces publics usités le jour, doivent donc être conçus de telle sorte que les ambiances sonores de nature et d'animation prennent le dessus sur les bruits motorisés. Pour ceux fréquentés la nuit, l'intensité sonore doit être réduite à proximité des logements.



Environnement

La qualité environnementale des sites joue bien évidemment sur la santé des usagers. La salubrité et la réduction des émissions et expositions aux pollutions, nuisances et risques sont requises.

Confort

Le confort concerne autant le cheminement que l'espace public lui-même. Il procède de multiples variables comprenant aussi bien la « praticabilité » des espaces (revêtement de sol, accessibilité, sentiment de sécurité, éclairage, propreté, toilettes, bancs...), que leurs ambiances paysagères et sonores ou leur capacité à pallier l'exposition aux vents dominants, au froid et à la canicule mais aussi aux nuisances et aux pollutions.

Le confort, c'est faire en sorte qu'une famille puisse trouver au même endroit de quoi satisfaire les aspirations de tous, enfants de différentes tranches d'âge comme adultes. À cet effet, les aménagements permettant de grimper, se cacher, sauter... sont souvent moins restrictifs dans leurs usages que les jeux normés.

L'intimité est aussi une notion importante. L'usage de l'espace public oblige à être en représentation. Il n'est pas aisé de se détendre en bas d'un immeuble si tous les regards des riverains peuvent converger et potentiellement juger les usagers : enfants, ados ou adultes. Si l'espace de proximité est primordial pour les petits enfants et les relations de voisinage, l'aménagement paysager doit ouvrir la possibilité ne pas rester aux vues et aux sus de tous, et d'aller vers une coveillance plutôt qu'une surveillance¹⁴.



M. Charzrier

La deuxième partie du guide développe la méthode d'approche pour parvenir à des espaces de ressourcement en insérant ces critères qualitatifs.

¹⁴ Marcos Weil, paysagiste-urbaniste suisse d'Urbaplan.

L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce deuxième chapitre du guide est applicatif. Il intéressera les techniciens qui ont à mettre en œuvre la réflexion et à bâtir un cahier des charges.

La démarche se veut pragmatique et rapide. Elle se nourrit des diagnostics thématiques du projet urbain pour faire ressortir les grands enjeux qualitatifs des espaces ouverts grâce à une première classification selon leur répartition, leur nature, et en fonction de leurs commodités, de leur degré de confort... La réflexion s'applique aux espaces publics existants ou projetés dans des opérations de renouvellement urbain ou d'extension. Elle peut donc être globale ou sectorielle voire thématique. Ce travail peut révéler des inégalités territoriales selon les secteurs ou les types de population accueillies... Ce premier niveau d'information qualitative peut déjà alimenter le projet urbain en court. Toutefois le projet sera significativement enrichi par l'apport de l'expertise d'usage. Celle-ci permet de mettre en évidence les fonctionnements, les dysfonctionnements, les besoins et les évolutions des attentes au regard des publics présents et futurs, mais aussi de l'urbanisation à venir, des contextes socio-économiques, et environnementaux... Cette phase est réalisée sous forme d'atelier méticuleusement préparé pour obtenir un équilibre des intérêts présents sur le territoire. Les enjeux affinés et les propositions, sont réinjectés dans le projet urbain après hiérarchisation et approbation des décideurs. Ils alimentent les orientations et les scénarios du projet.

La démarche s'articule donc autour de deux temps majeur : une analyse spatiale de praticabilité et une approche participative basée sur le vécu. Pour être plus explicite, nous avons rajouté dans cette méthode l'étape préalable et la subséquente. Elle se décline ainsi en quatre volets :

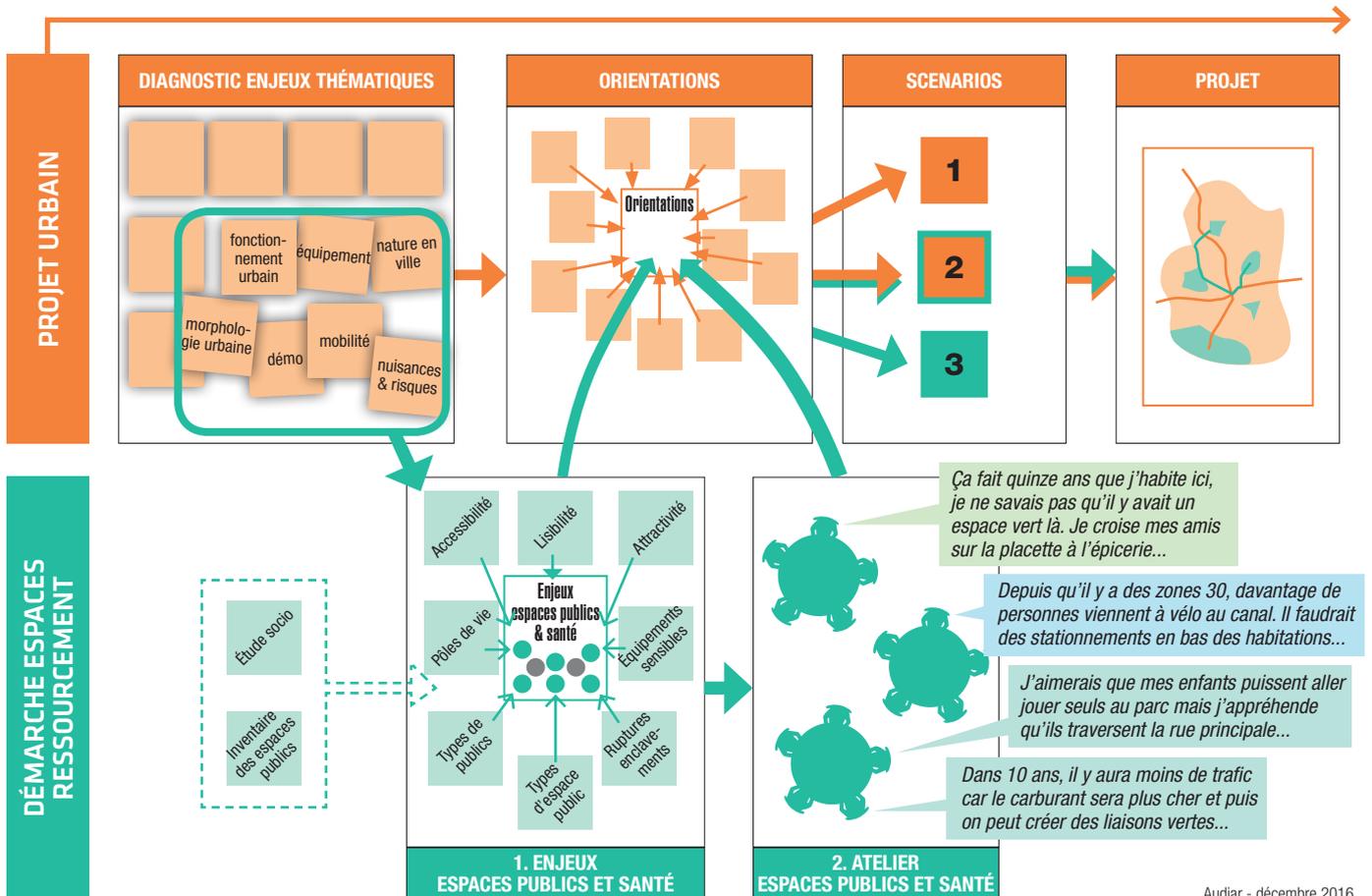
- à quelle occasion demander une étude sur la qualité des espaces ordinaires ?
- l'analyse de l'organisation spatiale pour la vie quotidienne
- l'approche participative : concerter en atelier sur les pratiques, les usages et les besoins ;
- la hiérarchisation, la validation et l'intégration : nourrir le projet urbain.

À quelle occasion demander une étude sur la qualité des espaces ordinaires ?

Quand ?

La réalisation du document de planification est une réelle opportunité pour engager une réflexion approfondie, en amont des projets, sur les pratiques, les usages et les représentations sociétales des espaces publics, trame structurante de l'urbanité du territoire. La programmation d'une opération d'urbanisme (en extension ou renouvellement urbain) ou d'un aménagement ou réaménagement d'espace public, peut être aussi opportune.

INSERTION SCHÉMATIQUE DE LA DÉMARCHE ESPACES DE RESSOURCEMENT DANS LE PROJET URBAIN



Pourquoi ?

L'objectif est d'alimenter de manière qualitative le projet urbain parce que la compréhension des dynamiques humaines est incontournable pour développer des projets bien calibrés, mieux compris, acceptés et usités.

La réflexion sur l'attractivité des espaces publics et leur confort, établi à partir du quotidien des habitants et usagers, est primordiale pour favoriser le bien-être individuel et collectif. En effet, la qualité du cadre de vie mais plus encore les usages qu'on peut y faire, incite les riverains à sortir de chez eux et par là même favorise la lutte contre deux dommages contemporains : l'isolement et la sédentarisation entraînant de multiples troubles de santé. Un environnement apaisant et sain offre des possibilités d'épanouissement et donc de prévention des maladies (dépression, obésité, maladies cardiovasculaires, diabète, conduites addictives...). Un aménagement bien pensé peut inciter à l'activité physique (jeux, sports, déplacements à pied, à vélo, trottinette, déambulateur...) mais aussi exacerber les possibilités d'interrelations avec le milieu et le voisinage. Créer des lieux de rassemblement très accessibles génèrent des flux, facilitent les rencontres fortuites, rassurent notamment les femmes seules (qui appréhendent généralement les lieux désertés), dynamisent la vie communale...

La conception d'espaces de ressourcement contribue également indirectement à améliorer la qualité de l'air, à diminuer l'émission de gaz à effet de serre et le bruit et donc facilite l'entrée dans un cercle vertueux qui devrait favoriser l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé...

La commune pourra ainsi construire progressivement un urbanisme plus favorable à la santé et agréable à vivre, plus attractif pour les populations et les entreprises, plus facile à gérer en diminuant les délaissés sans vocation, et mieux adapté aux changements climatiques.

Quelques exemples d'espaces à étudier

- Les espaces verts (parc urbain, square, pied d'immeuble...).
- Les esplanades urbaines (place, placette, dalle, cœur d'îlots...).
- Les cheminements modes doux (plateau piétonnier, sentier de randonnée, voie verte, promenades le long des cours d'eau...).
- Les espaces boisés.
- Les plans d'eau
- Les aires de jeux.
- Les terrains de sports et de loisirs (parcours de santé, ...).
- Les aires de pique-nique.
- Les espaces donnant la priorité aux autres usages que la voiture (impasse, zones de rencontre...).
- Les cimetières et les lieux de mémoire.

Avec qui ?

D'abord avec le chargé de projet qui réalisera l'analyse spatiale. C'est une lecture des données existantes vue au travers du prisme des dynamiques du quotidien. Les enjeux qu'il dégagera, seront discutés avec les décideurs de terrain (le service d'urbanisme et au moins la commission d'urbanisme), pour les valider et essayer de les ancrer davantage dans la réalité vécue.

La démarche participative en atelier requiert une attention particulière sur la constitution de la liste des participants et l'information des animateurs-facilitateurs. Les intervenants ne pratiquant pas la commune au quotidien peuvent d'emblée être recrutés pour l'animation. Le groupe doit représenter l'équilibre des intérêts communaux. À cette fin, il intégrera des habitants, des usagers, des gestionnaires, des acteurs et des décideurs. La liste d'invitation est donc à constituer avec le commanditaire. Elle est nominative pour rechercher la parité homme-femme, des gens de tous les âges, de profils différents, ayant collectivement la connaissance de l'ensemble du territoire et des publics qui y vivent.

L'étape de hiérarchisation et de validation des propositions se fait entre élus avant la réinjection dans le projet.

L'analyse de l'organisation spatiale pour la vie quotidienne

L'idée est de faire émerger des diagnostics thématiques existants, les points forts et faibles de l'urbanisation pour le quotidien des habitants et usagers. Ce qui est très peu fait actuellement.

Le chargé de projet doit interpréter le territoire pour en distinguer les enjeux avant d'aller en débattre en commune. Il cherchera à comprendre les dynamiques du quotidien, l'objectif étant d'en dégager les flux, les types d'usages et d'usagers mais aussi les fonctionnements et les dysfonctionnements. Son analyse est également alimentée par les réflexions déjà glanées dans les discussions en commune.

Le récolement des données issues des diagnostics thématiques

Les éléments de compréhension du territoire existent généralement mais leur interprétation est rarement raisonnée à l'échelle du piéton. On s'intéresse en particulier, aux publics captifs comme les non actifs ou les scolaires qui restent la plupart du temps sur le territoire communal. Le travail consiste à déterminer les facilités ou difficultés qu'ils rencontrent pour rejoindre des espaces de détente ou de rencontre chaque jour.

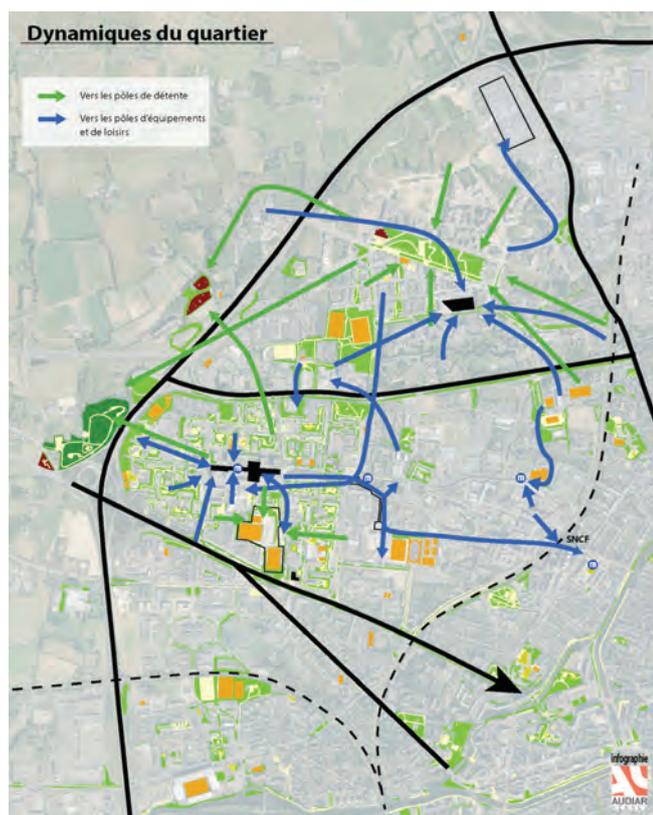
On s'interroge donc sur les caractéristiques physiques du territoire et sur la structure de sa population : Est-ce que le territoire est homogène ou ségrégué ? Où sont les polarités ? Où sont les ruptures et les enclaves ? Où sont les densités d'habitat et de travail ? Comment se répartissent les populations ?

Où sont localisés les espaces ouverts ? De quelle nature sont-ils ? Comment y accède-t-on ? Les espaces sont-ils lisibles dans l'urbanisation ? Les populations les plus vulnérables y ont-elles accès facilement ? Comment sont-ils exposés (chaleur, ombre, vent) ? Sont-ils exposés aux nuisances et pollutions ?

Identifier les espaces publics

La donnée la plus importantes mais généralement manquante sur les communes est la cartographie des espaces publics. La principale difficulté va être d'inventorier tous les espaces publics ou ouverts. Cette donnée pourrait être demandée dans le cahier des charges d'une étude morphologique. Sinon le croisement avec les cartes de foncier, de l'occupation du sol, des équipements et des polarités permet de les approcher.

Extrait des dynamiques du quartier Villejean vers les principaux espaces de ressourcement



Mettre en avant les grandes entités urbaines

Les portraits de commune, ou de quartier sur Rennes¹⁵, permettent de mettre en évidence la ségrégation du territoire (habitat, activité, loisirs...). Les entités marquantes du territoire sont importantes à relever pour mieux saisir leur poids sur les usages des quartiers. Les polarités sont théoriquement les lieux les plus fréquentés. Les grandes enclaves obligent à des contournements fastidieux, les secteurs monospécifiques (ex les zones d'activités, l'hôpital...), souvent hostiles aux piétons, sont évités...

Mettre en relation les espaces avec les populations desservies et à desservir

Le croisement des espaces avec la densité permet de voir si les sites sont à la portée des habitants. Le carroyage INSEE offre une lecture rapide des densités d'habitat à croiser avec les catégories sociales et les tranches d'âge de façon à mieux identifier les profils de secteur. La proximité et l'accessibilité seront particulièrement recherchées pour les personnes les plus vulnérables. Les écoles, les maisons de retraites, le milieu hospitalier, les quartiers défavorisés, ou les secteurs universitaires donnent des indications sur des besoins spécifiques permettant de mieux ajuster les réponses.

15 AudiAr Apras 2016 et 2017.

Comprendre l'accessibilité

Les ruptures et enclaves sont des difficultés pour rejoindre certains espaces ou sortir à pied du quartier. Chaque contournement, croisement ou traversée de chaussée délicate est un frein au déplacement non motorisé pour beaucoup de gens.

En revanche, la bonne lisibilité de la desserte des espaces publics concourt à leur fréquentation. Les cartes des temps d'accès aux espaces verts ou aux centralités (du Bureau des temps de Rennes Métropole) sont de bons indicateurs de leur accessibilité.

Reste ensuite à vérifier le confort de déplacement pour tous les types d'utilisateurs notamment les plus vulnérables (enfants, personnes âgées...) et pour les nouveaux modes de mobilité, grâce notamment au plan de déplacement communal.

Percevoir les flux des déplacements actifs

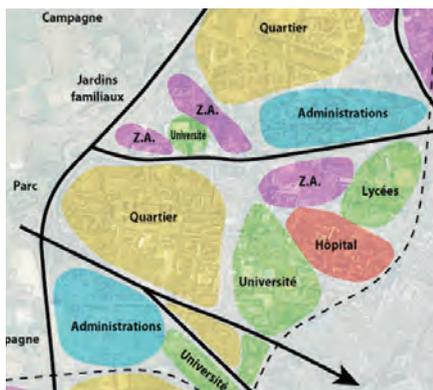
L'analyse des déplacements et des temps d'accès, se fait au regard des polarités communales. Elle laisse entrevoir les flux majeurs du quotidien liés aux équipements et services mais aussi aux espaces de proximité. Elle distingue les cheminements destinés aux loisirs de ceux du quotidien, ainsi que les secteurs peu desservis. Ce travail peut aussi aider à isoler des destinations hebdomadaires pour une demi-journée ou une activité particulière.

Prendre en compte l'environnement

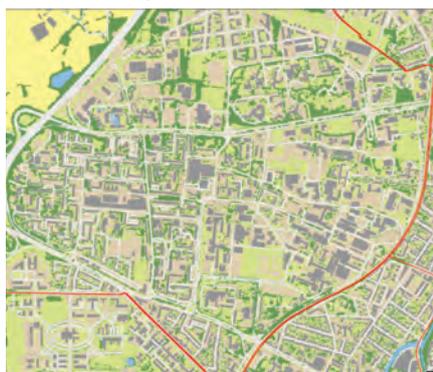
Les informations environnementales donnent une idée sur le confort de vie et la salubrité. Les surfaces végétalisées ou en eau offrent généralement un microclimat plus confortable et sont plébiscitées pour les loisirs et la détente. La carte du bruit donne une approche de l'ambiance sonore mais également de la qualité de l'air en l'absence de mesures. Les informations sur les voies bruyantes du département (classement sonore) peuvent compléter les données.

Les informations sur les vents dominants et les ombres portées (morphologie) peuvent également être sollicitées.

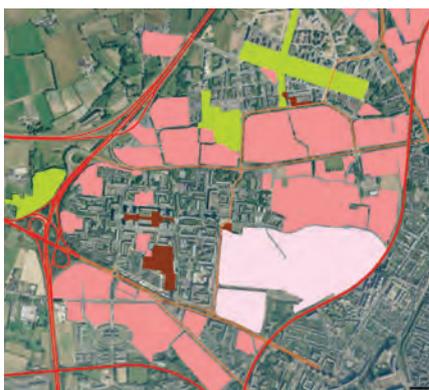
Ségrégation du territoire



Nature des espaces



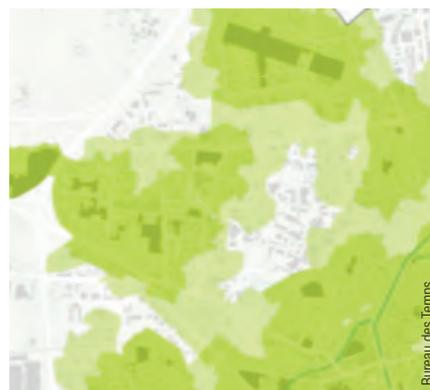
Ruptures et enclavements



Espaces publics et bruit



Temps d'accès aux espaces verts



Espaces publics et densité



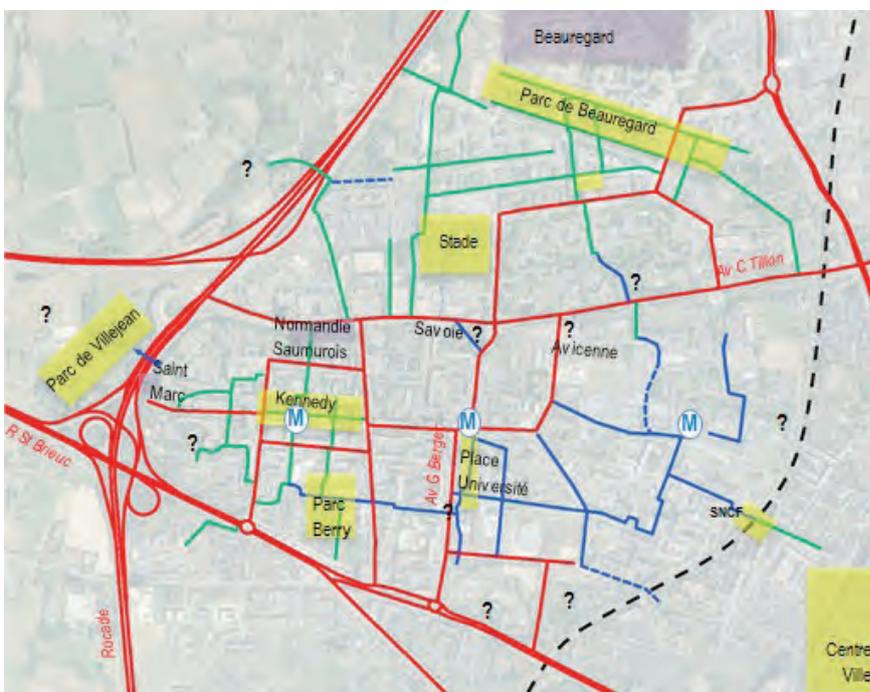
Bureau des Temps

Les enjeux de l'analyse spatiale

LES QUESTIONS À SE POSER POUR LES ENJEUX DE L'ORGANISATION SPATIALE

- Les espaces publics sont-ils en nombre suffisamment et assez diversifiés ?
- Sont-ils bien répartis par rapport aux besoins (spatialité, polarité, densité, vulnérabilité, mixité...)?
- Les espaces sont-ils confortables et sains ?
- Que peut faire le projet pour améliorer la praticabilité (lisibilité, continuité, accessibilité, sécurité, confort) ?

Cet examen permet de comprendre les dynamiques en analysant les fonctionnements et les dysfonctionnements des espaces publics pour en révéler les leviers d'action. Il apporte des éléments qualitatifs permettant de dresser les premiers enjeux spatiaux vis-à-vis de la diversité des espaces, des publics, des densités, du confort, de l'accessibilité. Les disparités ou manques constatés, croisés avec les coups partis ou prévus ouvrent sur les opportunités. L'analyse peut ainsi donner des éléments de programme pour le renouvellement urbain et les extensions. Ce diagnostic de territoire qualitatif peut suffire pour déterminer les zones calmes sur la commune. Toutefois, il ne dit rien sur la qualité intrinsèque des espaces,



leur niveau d'équipement en mobilier urbain souvent incomplet ou leur fréquentation.

L'analyse cartographique reste assez théorique tant qu'elle n'est pas confrontée aux pratiques usuelles des populations. C'est pourquoi, il est préférable de rapprocher ces constats et orientations aux usages quotidiens et aux besoins de terrain. Pour cela, l'expertise d'usage est nécessaire.

L'approche participative : Concertation en atelier sur les pratiques, les usages et les besoins

La concertation est réalisée avec des questionnaires de terrain du territoire et des personnes de la société civile afin d'avoir un panel représentatif de la diversité des attentes locales. Pour gagner du temps nous proposons un déroulement sous forme d'un atelier participatif mais d'autres modes sont possibles (événement festif, balade urbaine... voir le dernier chapitre)

Dans cet atelier, les participants révèlent les atouts et les difficultés majeurs que peuvent rencontrer les populations dans leurs pratiques quotidiennes sur leur commune. Leur analyse collective permet mettre en avant les espaces les plus usités, ceux évités, ceux méconnus et les potentiels non encore exploités. Puis le groupe essaie d'anticiper les nouveaux besoins de ressourcement qui émergeraient avec les opérations urbaines et l'accueil de nouvelles populations, avant de faire des propositions concrètes.

Les conditions de réussites de l'atelier participatif

L'atelier sera réussi si les participants pressentis répondent à l'invitation car on recherche un panel de profils différents (représentatif des besoins des hommes, des femmes, des enfants mais aussi des différents modes de vie...) ayant collectivement la connaissance de l'ensemble du territoire et des populations y vivant.

Les autres conditions matérielles concernent une salle assez vaste pour installer trois sous-groupes est mise à disposition, la présence suffisante d'animateurs-facilitateurs, un créneau de 3-4h en soirée avec éventuellement une collation pour un moment de convivialité. Enfin, il est nécessaire que chacun s'exprime et que les constats soient précis et les propositions concrètes.

Bien sélectionner la liste des participants

La liste des participants est nominative et doit tendre vers la parité. Pour obtenir les meilleurs résultats, il convient de convier des personnes connaissant finement le terrain et pouvant représenter les intérêts de toutes les populations accueillies sur le territoire (habitants-tes, usagers-ères, acteurs et actrices). À cette occasion, la commission d'urbanisme pourrait utilement s'ouvrir aux autres membres du conseil municipal, aux agents et techniciens (police municipale, social, loisir, petite enfance, jeunesse, personnes âgées, femme, égalité des chances, commerce...), et à la société civile, pour mieux couvrir les besoins (qui varient selon les modes de vie, les conditions sociales, les genres...).

Pour motiver les participations, une note explicative du contexte et des attendus de la réunion doit leur parvenir avec l'invitation. Toutefois, une relance téléphonique peut s'avérer nécessaire pour démontrer les bénéfices de cette rencontre pour eux comme pour la commune. Le nombre de participants peut varier selon les projets (tailles, impacts, besoins, riverains...).

Organiser l'atelier

L'atelier fonctionne par sous-groupe pour enrichir le débat. L'idéal est de constituer trois sous-groupes de six à douze personnes. Chacun est encadré par un facilitateur. La répartition des personnes doit favoriser la mixité de genre, d'âge, de culture... afin que chaque table puisse entendre des points de vue différents. Selon les enjeux

dégagés dans la première phase, il peut être intéressant d'approfondir un sujet ou favoriser des entrées en matière soit par secteur géographique, soit par fonction.

Le temps de restitution permet à chacun d'enrichir sa réflexion et les propositions. Si ces dernières sont très différentes d'un sous-groupe à l'autre, une hiérarchisation peut être nécessaire après le débat.

L'atelier se déroule en quatre phases : le constat, la projection, les propositions, la restitution.

La phase de constat peut être décomposée en trois temps. Le premier est un travail individuel pour recueillir les premiers ressentis et vécus sans influencer les personnes mais aussi pour susciter des interrogations qui ouvriront la réflexion collective. Le deuxième est un temps d'accoutumance à partir de la synthèse du diagnostic qualitatif mettant en avant les atouts, les contraintes et les enjeux du territoire. Les participants sont invités à l'amender au regard de leur expertise d'usage au cours du troisième temps d'analyse sur les habitudes, les besoins et les offres du secteur. Puis la phase de propositions concrètes par groupe précède la restitution générale à l'ensemble des participants.

Le constat

La perception du centre ou des centralités des espaces de ressourcement est vécue différemment selon les âges de la vie, la composition du ménage (famille avec enfant en bas âge, personne seule...), les modes de vie, le lieu d'habitation, le moyen d'accès (à pied, à vélo, en voiture), l'investissement de chacun sur la commune.

Par exemple, un endroit sera évité par les jeunes parce que les anciens s'y réunissent et vice versa. Les effets de masse générationnelle agissent dans les deux sens.

La centralité vécue, les polarités et les déplacements

LES QUESTIONS À SE POSER

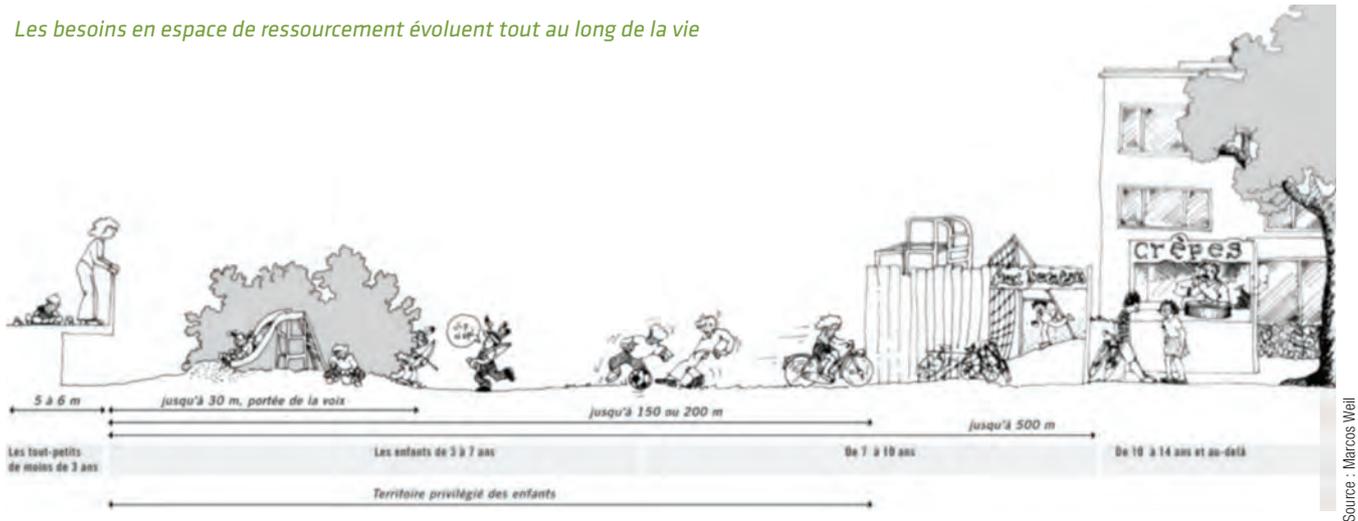
- Où se situe le centre ? Comment y va-t-on ? Pourquoi ?
- Est-il très accessible pour une famille, un enfant seul ou pour une personne âgée ?...
- Y a-t-il plusieurs polarités ? Sont-elles bien reliées ?

Chaque personne doit tracer le périmètre de son (ou ses) centre(s) sur un plan fourni. Puis chacun doit situer ces lieux de ressourcement de la semaine et les trajets pour s'y rendre. Selon le temps disponible, demander la même chose pour les membres de la famille ou connaissances (pour les petits enfants, les enfants autonomes, les adolescents, les jeunes adultes, les personnes âgées, les femmes, les familles, les personnes seules...).

LES PÉRIMÈTRES DU CENTRE EX : CHEVAIGNÉ



La superposition des périmètres donne un plan où la plus forte intensité de couleur traduit le plus petit dénominateur commun du périmètre du centre vécu par les participants.



Source : Marcos Weil

Les publics touchés

La confrontation entre les usages et les données sociodémographiques permet de préciser les publics touchés et donc, par défaut, ceux qui ne le sont éventuellement pas.

Ce que l'on cherche à percevoir c'est la répartition de l'offre selon les besoins. ?... L'espace devant l'école offre-t-il la possibilité aux familles de s'attarder un moment ? Les personnes âgées peuvent-elles se reposer devant les commerces ? Y a-t-il suffisamment de bancs sur le trajet ?... Les usages sont-ils les mêmes au cours de la journée ? Y a-t-il suffisamment de lieux de rencontre imprévue ? Où vont les enfants pour des temps libres de ½ heure sans la surveillance des adultes¹⁶ ? Et pour 2 h ? Pour les adolescentes ?

LES QUESTIONS À SE POSER

- Les espaces publics sont-ils au bon endroit et accessibles en fonction des publics, des densités, des polarités, du temps disponible à y consacrer ?
- Est-ce que les populations les plus vulnérables peuvent facilement accéder aux espaces de ressourcement ?
- Y a-t-il des publics oubliés sur le territoire ?

Révéler les dynamiques du territoire

La synthèse cartographique permet de distinguer les lieux de forte intensité d'usages de ceux moins fréquentés et délaissés. Elle peut mettre en exergue des lieux reconnus pour leur usage quotidien, des us et pratiques hebdomadaires (marché), ou au contraire être révélés par des événements festifs, culturels (braderie, fête des voisins, expo, événement sportif...) qui peuvent construire l'identité de ces espaces. Elle qualifie les usages et les publics. Elle met en avant les flux, l'attractivité mais aussi les obstacles, les ruptures physiques et les effets frontières. Ces derniers peuvent être de l'inconfort (odeurs désagréables, bruits...) ou des barrières psychologiques (sentiments de ne pas être à sa place, de ne rien avoir à y faire, d'insécurité...).

La projection : Réfléchir aux évolutions des espaces de vie

Après avoir fait le constat de la situation actuelle et exprimé des besoins immédiats, il faut saisir les évolutions en cours et les adaptations nécessaires dans le temps.

Le travail de mémoire est destiné à faire prendre conscience des évolutions antérieures, locales et globales, ayant influencé les aménagements ou modes de vie actuels. Il prépare la séquence suivante où les participants doivent se projeter dans le futur afin d'imaginer ce que les espaces de vie pourraient être avec l'évolution de la population (pyramide des âges, composition des ménages, niveau social), des modes de vie (commerces et services, déplacements...), mais aussi l'évolution climatique et économique...

LES QUESTIONS À SE POSER

- Quels sont les événements et aménagements qui ont pu modifier les pratiques et usages des espaces publics et des lieux de ressourcement ces 10 dernières années ?
- Quels sont ceux qui influenceront sur le territoire dans les prochaines années ?
- Quelles sont les pratiques émergentes sur l'espace public ?

Les propositions concrètes pour l'avenir

La quatrième phase de travail consiste à faire des propositions pour améliorer les possibilités d'usages quotidiens des espaces publics à l'avenir. En repartant des constats actuels et au regard des évolutions attendues, qu'est-il souhaitable et possible d'envisager ?

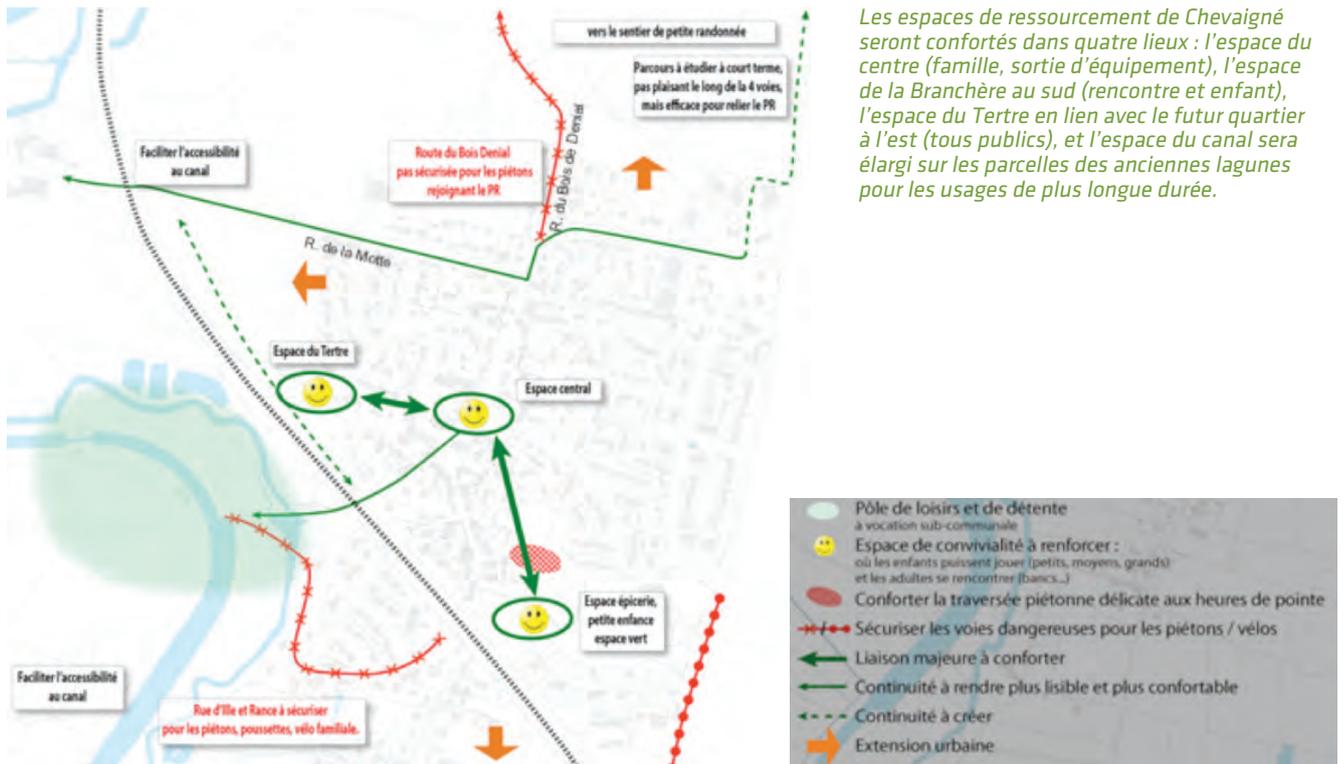
LES QUESTIONS À SE POSER

- Que faudrait-il apporter pour que le territoire reste (ou soit plus) convivial et que chacun (homme, femme, famille, adolescent, valide ou invalide, seul ou en groupe...) trouve les moyens de s'y ressourcer quotidiennement ?
- Est-ce que les habitants et usagers auront les mêmes besoins ?

Les propositions d'aménagement, les plus précises possibles, sont inscrites sur les plans. Elles visent prioritairement à résoudre les dysfonctionnements du moment et à prendre de la hauteur quant aux capacités et conditions d'accueil à venir...

¹⁶ <http://www.audiar.org/etude/aires-de-jeux-lieux-depanouissement>

EXTRAIT DES PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DES USAGES DANS LE BOURG DE CHEVAIGNÉ RÉALISÉES DURANT LES ÉTUDES PRÉALABLES À LA RÉVISION DU PLU 2015 ET AYANT CONFORTÉ LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN



Quels sont les publics attendus et ceux que l'on souhaite particulièrement voir profiter de l'espace public (ceux qui en ont le plus besoin (les enfants, les personnes vulnérables, les obèses et autres malades, les personnes seules...), ceux qui en ont le moins (zone dense...)) ? Est-il possible qu'un enfant seul ou une personne âgée puisse aller au parc sereinement ? Où peuvent se faire les brassages interquartiers, intergénérationnels... ?

Pour rester les pieds sur terre, il peut être intéressant d'évoquer dans les débats les questions de coûts. Quels sont les moyens actuels et futurs pour l'entretien, le réaménagement... ? Quelles mutualisations peut-on envisager dans les usages et dans le fonctionnement urbain ? ...

La restitution : mettre en commun et hiérarchiser

La dernière étape de l'atelier est la mise en commun des diagnostics et des propositions de chaque sous-groupe. Un rapporteur expose les constats et orientations. Les points de convergence et de divergence sont relevés entre les trois sous-groupes. Une hiérarchisation des principales propositions peut être éventuellement établie après le débat.

La hiérarchisation, la validation et l'intégration : Nourrir le projet urbain

La matière issue de la maîtrise d'usage est exposée aux décideurs. Les constats des usagers favorisent l'enrichissement des projets. Les élus hiérarchisent les propositions de l'atelier. Celles retenues nourrissent les scénarios du projet urbain en cours de réflexion. Si la société civile est sollicitée, un retour devra lui être fait pour justifier

des choix fixés. Ce peut être sous la forme d'une réunion particulière avec les participants ou d'invitations nominatives pour la réunion publique de lancement du projet.

LES QUESTIONS À SE POSER

- Quelles sont les opportunités de projets à saisir pour améliorer le quotidien actuel et à venir ? Quels sont les espaces à conserver, à faire évoluer, à mutualiser, à créer ? Pour quels publics ? Pour quelles fonctions ?
- Quelle complémentarité prévoir dans les extensions urbaines et les zones de renouvellement ?
- Peut-on améliorer le confort et l'accessibilité ?

Et désigner éventuellement des zones calmes

Cette méthode, qui procède d'une démarche volontaire des communes, permet d'appréhender le sensible sans alourdir la démarche du projet urbain. Elle pourrait aboutir, si les élus le désirent, à la désignation de certains espaces en zones calmes au titre de la directive bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement de Rennes Métropole qui en découle. Ce choix permettrait essentiellement de mettre en avant l'intérêt municipal pour la qualité du cadre de vie et singulièrement pour la qualité sonore des espaces de vie.

D'AUTRES OUTILS COMPLÉMENTAIRES

L'approche par les espaces de ressourcement est une réflexion qualitative et rapide sur les espaces publics et privés qui s'intègre facilement dans des études préalables classiques de planification ou de projet urbain. Les techniciens peuvent facilement s'en emparer. Le présent guide doit aider à construire le cahier des charges pour commander une étude.

La démarche s'inspire de nombreux autres outils plus complets, élaborés par l'Audiar et ses partenaires, ou d'autres. La liste, ci-dessous n'est pas exhaustive.

Les approches intégrées et participatives

Pour une réflexion d'urbanisme ou d'aménagement en amont des projets, l'ADDOU¹⁷ (Approche développement durable des opérations d'urbanisme) est une démarche pour co-élaborer des projets de quartiers, ou des communes, favorables au bien-être et à la transition énergétique¹⁸. La méthode participative a été développée par l'Audiar en partenariat avec l'Alec¹⁹ et mise en œuvre sur plus de 30 communes. Le Pays de Rennes est ainsi le territoire le plus doté en approche intégrée en France.

La plupart des opérations en ayant bénéficié sont éligibles au label écoquartier. Les habitants y trouvent eux-mêmes du mieux-être comme le démontre l'enquête sociologique réalisée sur trois quartiers de Rennes Métropole²⁰.

L'ADDOU soutenue par l'ADEME, s'est inspirée de l'Approche environnementale de l'urbanisme nationale lors de sa création. Elle a inspiré l'AEU²¹, plus intégratrice et participative, qui fait l'objet de nombreux guides.

Les projets urbains participatifs, déployés à la Chapelle-Thouarault (1^{er} PLU grenellisé d'Ille-et-Vilaine) ou Saint-Sulpice-La-Forêt pour ne citer que les derniers, sont directement inspirés de l'ADDOU.



L'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS²²) est aussi une démarche d'évaluation anticipative, intersectorielle et participative qui vise à juger les projets quant à leurs effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ses effets à l'intérieur de cette population. Elle se base sur une approche globale de la santé. Sa finalité est d'évaluer à priori les incidences sur la santé de projets et de recommander des mesures pour minimiser les effets négatifs et maximiser ceux positifs.

À une échelle plus fine, l'indice de qualité urbain²³ (IQU) offre la possibilité de mieux distinguer les leviers d'action pour chaque espace public et de les comparer entre eux. La méthode multicritère et sensible a été développée avec le laboratoire ESO de l'université de Rennes 2 et le CNRS en 2011.

Les sociotopes²⁴

La notion de sociotope a été conçue et développée à Stockholm par l'urbaniste Alexander Ståhle. Le sociotope permet d'analyser la manière dont les espaces ouverts (publics ou privés) sont perçus et pratiqués par les gens, dans une culture déterminée. Le « sociotope » est en quelque sorte pour les êtres humains ce que le « biotope » est aux animaux et aux plantes, c'est-à-dire le lieu de vie dont nous faisons partie intégrante et avec lequel nous formons un « écosystème ».

Plus précise que la carte des espaces de ressourcement, la carte des sociotopes se base sur un protocole qui recourt à l'observation sur le terrain ainsi qu'à des enquêtes auprès de la population. Elle se prête à des utilisations multiples :

- conception, réaménagement, gestion des espaces ouverts en fonction des besoins exprimés par les habitants,
- élaboration de documents d'urbanisme : implantation optimale des quartiers d'habitat, planification des acquisitions foncières publiques et des réseaux de « voies douces », protection de continuités vertes contre des risques de coupures...
- études d'impact : prise en compte des impacts de projets d'aménagement sur les utilisations de l'espace par le public...



17 <http://www.audiar.org/etude/addou-une-demarche-pour-co-elaborer-des-quartiers-favorables-au-bien-etre>

18 Guide de l'urbanisme et habitat durables, issu de l'expérience ADDOU rennais <http://www.paysderennes.fr/Guide-de-l-urbanisme-et-de-l.html>

19 Agence locale de l'énergie et du climat.

20 <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/vie-quotidienne-dans-les-ecoquartiers-en-bretagne-a2956.html>

21 <http://www.ademe.fr/expertises/urbanisme-amenagement/passer-a-l'action/approche-environnementale-lurbanisme-2>

22 <http://rbus-eis.org/>

23 De la prise en compte des zones calmes au bien-être dans Rennes Métropole, Audiar 2015 communication pour Club interrégional Club Bruit Bretagne – Pays de la Loire.

24 Le manuel des sociotopes http://www.scot-lorient.fr/index.php?id=9878&tx_ttnews%5Btt_news%5D=7613&tx_ttnews%5BbackPid%5D=9903&cHash=748070dfb7



Les études sociologiques

Les études sociologiques apportent des précisions sur les publics, leurs usages et les besoins comme celles réalisées dernièrement sur les ZAC de l'Alma et de Beaugard²⁵ à Rennes. Elles peuvent appuyer les analyses sociodémographiques pour répondre dans le



même temps aux enjeux d'attractivité et de réduction des inégalités²⁶, ou s'intéresser à des publics particuliers comme les seniors²⁷.

La concertation dans la durée

Développée sur du long terme comme au Blosne²⁸ et à la Courrouze, la concertation peut prendre de nombreuses formes : groupes de travail, atelier d'urbanisme, balades urbaines, manifestations festives ou actives, urbanisation temporaire... si l'équilibre des intérêts est respecté et la parole libérée, les règles du jeu et attendus clairs, les projets sont plus riches.



²⁵ Donner vie à la ville - Beaugard 2014 - Regards d'habitants, Audiar 2015.

²⁶ Répondre dans le même temps aux enjeux d'attractivité et de réduction des inégalités, Audiar 2015.

²⁷ Le futur habitat des seniors, sous la direction de l'Audiar 2013.

²⁸ La concertation dans le projet de renouvellement urbain du Blosne, laur-Audiar 2015 http://www.audiar.org/documents_blosne

Les marches sensibles

Les marches sensibles sont un outil pour permettre de s'appropriier le pourquoi et le comment de son environnement. Une déambulation dans les espaces publics est proposée à un groupe d'habitants, d'usagers, d'acteurs, voire d'élus pour faire émerger et échanger sur les ressentis vécus et/ou sensoriels mais aussi faire émerger les désirs, les envies et besoins, les manques, autant d'éléments sur lesquels les usagers ont réellement une expertise et leur mot à dire. Les marches sensibles sont particulièrement intéressantes à pratiquer avec des publics n'ayant pas l'habitude de se déplacer en réunion : les femmes, les personnes de quartiers défavorisés, des personnes souffrants de handicap, les enfants. ... Les marches sensibles peuvent aussi être thématiques sur les ambiances sonores, l'autonomie de l'enfant. ...





Contact

Anne Milvoy
02 99 01 86 47
a.milvoy@audiar.org

Photos

Audiar (non mentionnées)